



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

D3210-Direction générale des services VGP-Assemblées - VGP

DELIBERATION N° D.2024.10.22

du Conseil communautaire du 1 octobre 2024

Etablissements publics locaux d'enseignement (EPL) secondaire et supérieur.

Collèges et lycées publics du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Commission de recherche (CR) de l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ).

Commission de la Contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC) de l'UVSQ.

5ème actualisation.

Remplacement de représentants pour les communes de Bois d'Arcy et de La Celle-Saint-Cloud au sein des conseils d'administration des EPL et de la CVEC de l'UVSQ.

Date de la convocation : 24 septembre 2024

Date d'affichage : 2 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Lucie LONCLE DUDA

Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Martine SCHMIT, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Magali LAMIR, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Michel BANCAL, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Annick BOUQUET, M. Philippe PAIN, M. Erik LINQUIER, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, M. Marc TOURELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Dorothée BILGER, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Alain NOURISSIER, M. Emmanuel LION, M. Gilles CURTI, M. Pierre SOUDRY, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DE MAZIERES, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Anne-France SIMON, Mme Vanessa AUROY, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Martine BELLIER, M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Christine CARON, M. Patrice BERQUET, M. Christophe KONSDORFF, M. Kamel HAMZA, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Stéphane GRASSET, M. Jérémy DEMASSIET, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Elodie DEZECOT, M. Jacques ALEXIS, Mme Sophie TRINIAC, M. Moncef ELACHECHE, M. Philippe BENASSAYA, M. Benoît VIGNES

Absents excusés:

M. François DARCHIS, Mme Florence MELLOR, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Fabien BOUGLE, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU.

Mme Lydie DUCHON (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Jane-Marie HERMANN (pouvoir à Mme Christine CARON), Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Emmanuelle DE CREPY (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Jocelyne HANNIER (pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à Mme Magali LAMIR), M. Benoît RIBERT (pouvoir à M. Christophe KONSDORFF), M. Jean-François BARATON (pouvoir à M. Luc WATTELLE), Mme Anne-Sophie BODARWE (pouvoir à M. Richard RIVAUD), M. Charles RODWELL (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Richard DELEPIERRE (pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L.123-6, L.421-2, L.811-1 à L.811-3, R.421-14 et R.421-16 fixant la composition des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), l'article R.421-33 fixant les modalités de désignation des représentants des collectivités territoriales au sein de ces conseils d'administration et les articles L.712-1 à -5 fixant les modalités de gouvernance des universités et également la composition de la commission de la recherche au sein de ces établissements ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du Conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants et notamment l'article L841-5 ;

Vu le décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus ;

Vu la circulaire du 23 mars 2022 relative à l'engagement, encouragement et soutien aux initiatives étudiantes au sein des établissements d'enseignement supérieur ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° D.2020.07.27 du 7 juillet 2020, n° D.2022.10.17 du 4 octobre 2022, n° D.2023.02.15 du 7 février 2023, n° D.2023.10.15 du 3 octobre 2023 et n° D.2024.04.24 du 2 avril 2024 relatives à la désignation des représentants communautaires au sein des conseil d'administration des collèges et lycées du territoire de la communauté d'agglomération, de la commission de la recherche (CR) et de la commission de la Contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC) de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) et ses actualisations ;

Vu l'élection municipale de Bois d'Arcy du 21 avril 2024 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'UVSQ ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

• **Conseils d'administration (CA) des Etablissements publics locaux d'enseignement (EPL) :**

Les EPL, soit 17 collèges et 12 lycées sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, sont administrés par un CA.

Le CA est chargé notamment de fixer les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative, d'adopter le projet d'établissement, le règlement intérieur, de donner son avis sur les mesures annuelles de création et de suppression de sections, d'options et de formations complémentaires.

Suite à l'adoption de la loi du 27 janvier 2014, la composition de ce CA a été modifiée par le décret du 24 octobre 2014.

En outre, et conformément aux dispositions combinées des articles L.421-2, R.421-14 et R.421-16 du Code de l'éducation telles que modifiées par le décret ci-dessus, chaque CA des collèges et lycées présents sur le territoire communautaire doit désormais comprendre en son sein :

- pour les collèges de plus de 600 élèves et lycées, 30 membres dont 1 représentant de Versailles Grand Parc qui dispose à cet effet d'une voix délibérative ;
- pour les collèges de moins de 600 élèves, cette représentation est ramenée à 24 membres parmi lesquels figure obligatoirement 1 représentant de Versailles Grand Parc. Ce dernier n'intervient, en revanche, qu'à titre consultatif.

A cet effet, par la délibération du 7 juillet 2020, actualisée par la délibération du 3 octobre 2023 susvisées, ont été désignés les représentants titulaires et suppléants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein des CA des EPL situés sur son territoire :

Type d'EPL	Nom de l'EPL	Commune	Titulaire	Suppléant
------------	--------------	---------	-----------	-----------

Collège 729 élèves	Mozart	Bois d'Arcy	Jean- Philippe Luce	Elodie Dézécot
Collège 688 élèves	Martin Luther King	Buc	Jean-Paul Bizeau	Françoise Gaulier
Collège 357 élèves	Franco-Allemand	Buc	Françoise Gaulier	Elisabeth Verly
Lycée général 352 élèves	Franco-Allemand	Buc	Jean-Paul Bizeau	Ayse Connan-Bayram
Collège 591 élèves	René Descartes	Fontenay-le-Fleury	Sandrine Segard Reine	Pascale Renaud
Collège 629 élèves	Victor Hugo	La Celle St-Cloud	Georges Lefebure	Dominique Pagès
Collège 409 élèves	Louis Pasteur	La Celle St-Cloud	Nathalie Peyron	Anne-Sophie Maradeix
Lycée polyvalent et professionnel 1 820 élèves	Pierre Corneille	La Celle St-Cloud	Dominique Pages	Pierre Quignon Fleuret
Lycée professionnel 270 élèves	L- René Duchesne	La Celle St-Cloud	Bruno-Olivier Bayle	Mohamed Kasmi
Collège 788 élèves	Charles Péguy	Le Chesnay- Rocquencourt	Benoît Ribert	Christophe Konsdorff
Lycée professionnel 513 élèves	Jean Moulin	Le Chesnay- Rocquencourt	Martine Bellier	Violaine Charpentier
Collège 650 élèves	J-B de la Quintinye	Noisy-le-Roi	Marc Tourelle	Géraldine Lardennois
Collège 611 élèves	Jean Racine	St-Cyr l'Ecole	Henri Lancelin	Jérôme de Nazelle
Lycée professionnel 422 élèves	Jean Perrin	St-Cyr l'Ecole	Kamel Hamza	Olga Khaldi
Lycée général et technologique 849 élèves	Jules-Hardouin Mansart	St-Cyr l'Ecole	Lydie Duchon	Henri Lancelin
Collège 595 élèves	Saint-Exupéry	Vélizy- Villacoublay	Bruno Drevon	Nathalie Brar-Chauveau
Collège 618 élèves	Maryse Bastié	Vélizy- Villacoublay	Bruno Drevon	Nathalie Brar-Chauveau
Collège 362 élèves	Clagny	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Emmanuelle de Crépy
Collège 456 élèves	Raymond Poincaré	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Anne-Lise Josset
Collège 588 élèves	Hoche	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Erik Linquier
Collège 627 élèves	Pierre de Nolhac	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Philippe Pain
Collège 914 élèves	Jean Philippe Rameau	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Emmanuelle de Crépy
Lycée général 1 933 élèves	Hoche	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Erik Linquier
Lycée général et technologique 1 614 élèves	La Bruyère	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Florence Mellor
Lycée polyvalent	Jules Ferry	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Jean-Pierre Laroche de

• **Commission de recherche (CR) de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) :**

L'UVSQ, dont la Présidence et les services centraux sont situés sur le site de Versailles, est administrée par le président de l'université, le CA, le conseil académique (Cac) et enfin, la CR et la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).

La CR propose au CA les orientations des politiques de recherche, de documentation scientifique et technique ainsi que la répartition des crédits de recherche. Elle est consultée sur les programmes de formation initiale et continue, la qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs et de chercheurs vacants, sur les programmes et les contrats de recherche, sur le contrat d'établissement.

La commission de la recherche comprend 40 membres ainsi répartis :

- 30 représentants des personnels ;
- 6 représentants des doctorants inscrits en formation initiale ou continue ;
- 4 personnalités extérieures soit :

- 1 représentant d'une collectivité territoriale désigné par cette entité, à savoir, la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc,
- 1 représentant d'une association scientifique et culturelle désigné par cette entité, à savoir, Société Française de Traumatologie du Sport,
- 2 représentants désignés à titre personnel, sur proposition du président de l'université et dont la nomination doit être approuvée par les membres de la commission.

Ainsi, par la délibération du 2 avril 2024 susmentionnée, Versailles Grand Parc a désigné M. Alexandre Jamet en qualité de représentant au sein de cette commission.

• **Commission de la Contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC) de l'UVSQ :**

Par délibération du 7 février 2023 susvisée, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a désigné ses représentants au sein de la commission de la CVEC, instaurée au sein de l'UVSQ et chargée de la programmation et du suivi des actions financées par le produit de la CVEC dont l'UVSQ est affectataire.

Cette commission est une instance consultative dont les objectifs sont les suivants :

- instruire tout dossier présentant des projets ou des propositions d'actions contribuant à l'amélioration des conditions de vie étudiante dans le cadre du schéma directeur de la vie étudiante et pouvant faire l'objet d'un financement par le biais des crédits de la CVEC, et répondant aux critères définis par son règlement intérieur, à savoir :
 - améliorer l'accès aux soins et à la médecine préventive pour l'ensemble des étudiantes et étudiants de l'université,
 - renforcer l'accompagnement social et soutenir les étudiantes et étudiants en situation de précarité,
 - favoriser le développement des pratiques sportives par le biais d'une programmation d'activités ouverte à tous les étudiantes et étudiants de l'UVSQ,
 - diversifier l'offre d'activités et de projets culturels et artistiques proposée aux étudiantes et étudiants de l'UVSQ,
 - améliorer les conditions d'accueil des étudiants (dont les étudiantes et les étudiants internationaux) sur l'ensemble des campus de l'UVSQ et notamment l'inclusion des étudiants en situation de handicap,
 - financer de nouveaux aménagements pour améliorer la qualité de vie étudiante quotidienne sur l'ensemble des campus de l'UVSQ,
 - soutenir l'engagement de l'ensemble des acteurs universitaires sur des enjeux transverses tels que le développement durable, la transition écologique et énergétique, la responsabilité sociétale, l'égalité femmes-hommes, le handicap, la santé globale,
 - favoriser et valoriser l'engagement des étudiantes et étudiants dans le cadre des appels à projet ;
- assurer le suivi opérationnel des actions et dispositifs faisant l'objet d'un financement de la CVEC ;
- donner un avis sur le rapport d'activité annuel, relatif à l'utilisation des fonds CVEC, comprenant un état récapitulatif des sommes attribuées par domaine d'action et par site de l'UVSQ.

Conformément à l'article 4 de son règlement intérieur, ont ainsi été désignées au titre des personnalités extérieures pouvant siéger au sein de cette commission :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Béatrice Rigaud-Juré	Elodie Dézécot

- A la suite de l'élection municipale du 21 avril 2024, il est proposé de désigner les nouveaux représentants suivants pour la commune de Bois d'Arcy :

Au sein du CA du collège Mozart :

- Mme Elodie Dézécot en qualité de titulaire,
- Mme Anne Cospérec en qualité de suppléante ;

Au sein de la CVEC de l'UVSQ :

- Mme Elodie Dézécot en qualité de suppléante.

Par ailleurs, il convient de remplacer, pour la commune de La Celle-Saint-Cloud, Mme Dominique Pagès par M. Olivier Moustacas en qualité de suppléant au sein du CA du collège Victor Hugo.

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les

votes ont lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de désigner au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, pour la commune de Bois d'Arcy, les représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du conseil d'administration du collège Mozart :
 - Mme Elodie DEZECOT en qualité de titulaire,
 - Mme Anne COSPEREC en qualité de suppléante ;
- 2) de désigner au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, pour la commune de La Celle-Saint-Cloud, le représentant suivant de la communauté d'agglomération au sein du conseil d'administration du collège Victor Hugo :
 - M. Olivier MOUSTACAS en qualité de suppléant ;
- 3) de désigner au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, pour la commune de Bois d'Arcy, le représentant suivant de la communauté d'agglomération au sein de la commission de la Contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC) de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) :
 - Mme Elodie DEZECOT en qualité de suppléante.
- 4) les listes des représentants communautaires au sein des instances suivantes sont donc actualisées comme suit :

Type d'EPL	Nom de l'EPL	Commune	TITULAIRE	SUPLÉANT
Collège 729 élèves	Mozart	Bois d'Arcy	Elodie Dézécot	Anne Cospérec
Collège 688 élèves	Martin Luther King	Buc	Jean-Paul Bizeau	Françoise Gaulier
Collège 357 élèves	Franco-Allemand	Buc	Françoise Gaulier	Elisabeth Verly
Lycée général 352 élèves	Franco-Allemand	Buc	Jean-Paul Bizeau	Ayse Connan-Bayram
Collège 591 élèves	René Descartes	Fontenay-le-Fleury	Sandrine Segard Reine	Pascale Renaud
Collège 629 élèves	Victor Hugo	La Celle St-Cloud	Georges Lefebure	Olivier Moustacas
Collège 409 élèves	Louis Pasteur	La Celle St-Cloud	Nathalie Peyron	Anne-Sophie Maradeix
Lycée polyvalent et professionnel 1 820 élèves	Pierre Corneille	La Celle St-Cloud	Dominique Pages	Pierre Quignon Fleuret
Lycée professionnel 270 élèves	L- René Duchesne	La Celle St-Cloud	Bruno-Olivier Bayle	Mohamed Kasmi
Collège 788 élèves	Charles Péguy	Le Chesnay-Rocquencourt	Benoît Ribert	Christophe Konsdorff
Lycée professionnel 513 élèves	Jean Moulin	Le Chesnay-Rocquencourt	Martine Bellier	Violaine Charpentier
Collège 650 élèves	J-B de la Quintinye	Noisy-le-Roi	Marc Tourelle	Géraldine Lardennois
Collège 611 élèves	Jean Racine	St-Cyr l'Ecole	Henri Lancelin	Jérôme de Nazelle
Lycée professionnel 422 élèves	Jean Perrin	St-Cyr l'Ecole	Kamel Hamza	Olga Khaldi
Lycée général et technologique 849 élèves	Jules-Hardouin Mansart	St-Cyr l'Ecole	Lydie Duchon	Henri Lancelin
Collège 595 élèves	Saint-Exupéry	Vélizy- Villacoublay	Bruno Drevon	Nathalie Brar-Chauveau
Collège 618 élèves	Maryse Bastié	Vélizy- Villacoublay	Bruno Drevon	Nathalie Brar-Chauveau

Collège 362 élèves	Clagny	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Emmanuelle de Crépy
Collège 456 élèves	Raymond Poincaré	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Anne-Lise Josset
Collège 588 élèves	Hoche	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Erik Linquier
Collège 627 élèves	Pierre de Nolhac	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Philippe Pain
Collège 914 élèves	Jean Philippe Rameau	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Emmanuelle de Crépy
Lycée général 1 933 élèves	Hoche	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Erik Linquier
Lycée général et technologique 1 614 élèves	La Bruyère	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Florence Mellor
Lycée polyvalent 1 803 élèves	Jules Ferry	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Jean-Pierre Laroche de Roussane
Lycée professionnel 463 élèves	Jacques Prévert	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Béatrice Rigaud-Juré
Lycée général et technologique 1 823 élèves	Marie Curie	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Béatrice Rigaud-Juré
Collège 607 élèves	Jean Racine	Viroflay	Jane-Marie Hermann	-----

Commission de recherche (CR) de l'UVSQ :

Alexandre Jamet

Commission de la CVEC de l'UVSQ :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Béatrice Rigaud-Juré	Elodie Dézécot

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 56

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 68 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.